

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

**Conseil du 27 septembre 2021**

**Délibération n° 2021-0751**

Commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) : Solaize

Objet : Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située 309 rue du 11 novembre 1918

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**Rapporteur** : Madame Béatrice Vessiller

**Président** : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 septembre 2021

Secrétaire élu(e) : Monsieur Elie Portier

Affiché le : jeudi 30 septembre 2021

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burrinand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibaud, M. Smati, Mme Subai, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Buffet, M. Charmot (pouvoir à Mme Fontanges), M. Diop (pouvoir à M. Legendre), M. Marguin (pouvoir à Mme Nachury), Mme Sarselli (pouvoir à Mme Pouzergue).

**Conseil du 27 septembre 2021****Délibération n° 2021-0751**

Commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) : Solaize

Objet : Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située 309 rue du 11 novembre 1918

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 septembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération 105579 fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026 votée par le Conseil de la Métropole, le 25 janvier 2021.

Par décision de la Commission permanente n° CP-2019-3263 du 8 juillet 2019, la Métropole a prononcé l'engagement de la procédure d'expropriation en vue du projet de requalification des rues du 11 novembre 1918, de Chantabeau et de la route de Feyzin à Solaize, concernées au plan local d'urbanisme et de l'Habitat (PLU-H) par les emplacements réservés de voirie (ER) n° 10 et n° 11.

**I - Contexte**

Dans le cadre de la requalification des rues du 11 novembre 1918 de Chantabeau et de la route de Feyzin à Solaize, visant à répondre aux enjeux de sécurisation des cheminements piétons et de l'ensemble des déplacements, la Métropole doit acquérir une parcelle de terrain nu issue de la parcelle cadastrée AR 111p d'une superficie d'environ 82 m<sup>2</sup>, concernée au PLU-H par l'ER n° 10.

**II - Désignation des biens acquis**

Cette parcelle est située 309 rue du 11 novembre 1918 à Solaize et appartient à l'indivision Clédassou/Richard.

**III - Condition de l'acquisition**

Aux termes du compromis, l'acquisition de cette parcelle interviendrait au prix de 3 280 €, soit 40 € le mètre carré, au titre de la valeur vénale du bien auquel s'ajoute une indemnité de remploi de 656 €, soit un montant total de 3 936 €, bien cédé libre de toute occupation ou location.

Cette parcelle intégrera le domaine public de voirie métropolitain ;

Vu les termes de l'avis de la Direction de l'immobilier de l'État du 5 juillet 2021, figurant en pièce jointe ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** l'acquisition, par la Métropole, à titre onéreux, pour un montant de 3 280 €, soit 40 € le mètre carré, au titre de la valeur vénale du bien auquel s'ajoute une indemnité de remploi de 656 €, soit un montant total de 3 936 € d'une parcelle de terrain nu issue de la parcelle cadastrée AR 111p d'une superficie d'environ 82 m<sup>2</sup>, située 309 rue du 11 novembre 1918 à Solaize, concernée au PLU-H par l'ER n° 10 et appartenant à l'indivision Clédassou/Richard, dans le cadre de la requalification des rues du 11 novembre 1918 et Chantabeau et de la route de Feyzin à Solaize.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

**3° - La dépense totale** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée le 5 novembre 2018, pour un montant de 3 070 000 € en dépenses, sur l'opération n° 0P09O5579 A.

**4° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 21 - compte 2112 - fonction 844, pour un montant de 3 936 € correspondant au prix de l'acquisition et de 900 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20210927-264861-DE-1-1 Date de télétransmission : 30 septembre 2021 Date de réception préfecture : 30 septembre 2021
---